Charges nucléaires futures

La Cour des comptes, un des acteurs du débat

La Cour des comptes et le secteur nucléaire

- Depuis 1976, la Cour est compétente pour contrôler les entreprises publiques
- La quasi-totalité des installations nucléaires sont exploitées par des entreprises publiques
- Dont les quatre principales : EDF, CEA, Areva, Andra

Rapports publics

- 1998 : une insertion au rapport public annuel « Les charges futures du nucléaire »
- 2005 : un rapport public particulier « Le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs »

Les raisons du rapport public de 2005

- Pas de relais depuis 1998
- D'importantes réformes comptables en 2002 et 2005
- Le rendez-vous législatif de 2006 sur les déchets
- Les perspectives d'ouverture du capital d'Areva et d'EDF

Le contenu du rapport

1) Cerner l'ampleur du problème
2) Faire le point des premières expériences de démantèlement et de gestion des déchets
3) **Faire le point sur les provisions et le financement des charges futures**
4) Plaider pour une amélioration de l'information

Les charges futures au 31 décembre 2004 (valeur 2004)

En milliards d'€	Areva	CEA	EDF (France)	Total
Démantèlement	**3,1**	**Nd**	**24,1**	**Nd**
Fin de cycle	**0,8**	**Nd**	**24,1**	**Nd**
Total	**3,9**	**13,2**	**48,2**	**65,3**
Dont retraitement			**8,2**	

Charges futures et provisions

- Les provisions consistent à prendre en compte les charges futures et à les imputer sur le résultat annuel
- Elles sont « actualisées », pour prendre en considération l'éloignement dans le temps de la dépense future
- 65,3 Md€ correspondent à 35,6 Md€

Actualisation au taux de 3%

- Provision nécessaire aujourd'hui pour réaliser 1 Md€ de travaux dans :
- 10 ans : 744 millions
- 30 ans : 412 millions
- 50 ans : 228 millions
- 70 ans : 126 millions

Tout décalage dans le temps entraîne une diminution des provisions

Le financement
Etat des lieux en 2004

En Md€	Provisions actualisées	Actifs dédiés
Areva	2,3	2,4
CEA	8,6	3,7
EDF	18,2 Hors retraitement	2,6

- Idéalement, les « actifs dédiés » devraient correspondre au provisions actualisés
- Seul, Areva est dans une position confortable
- Le CEA attend la possibilité de vendre une partie d'Areva
- EDF doit augmenter son portefeuille d'actifs dédiés

Les conclusions de la Cour

- Des provisions soigneusement calculées, mais reposant sur des hypothèses (scénario du tout retraitement, stockage profond, …) et sur un coût du stockage à ajuster
- Un financement à parfaire et sans doute à sécuriser
- Une transparence à améliorer

Equité entre les générations : A quelles conditions ?

- Une correcte évaluation de la charge dès l'origine
- Un financement assuré en temps utile

Ce qui suppose :

- Un contrôle permanent sur l'évolution des charges et le respect des programmes
- Une information régulière du public
- Sans doute, un financement sécurisé